

Résultats et références technico-économiques

SYSTÈME PORC SPÉCIALISÉ NAISSEUR-ENGRASSEUR

GUADELOUPE ET MARTINIQUE

Conjoncture 2020

CONTEXTES DE FILIERE

Depuis une dizaine d'années la production porcine oscille autour de 1300 tonnes en Guadeloupe et de 1 150 tonnes en Martinique. L'année 2020 vient accélérer la baisse entamée en 2019 dans les deux territoires, avec notamment un volume d'abattage au plus bas depuis 10 ans en Guadeloupe. La pandémie de COVID-19 en est une des causes, avec la réduction de la demande et la limitation de la capacité de production des éleveurs qu'elle a engendrée.



La part commercialisée en filière organisée est stabilisée depuis 3 ans en Martinique et en Guadeloupe. Les volumes issus des organisations de producteurs représentent respectivement environ 88 % et 91 % de la production de chaque territoire.

Production annuelle (en t)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Guadeloupe	1 206	1 292	1 361	1 245	1 199	1 409	1 522	1 500	1 341	1 066
Martinique	1 058	1 128	1 234	1 187	1 080	1 122	1 214	1 240	1 232	1 105

Sources : IGUAVIE & AMIV



Le taux de couverture de la consommation (hors viandes salées, séchées, fumées) par la production locale est en baisse à 28,5% en Guadeloupe (32,7% en 2019) et à 26,4% en Martinique (29,4% en 2019). Le marché reste toujours largement occupé par la viande congelée importée.

En viande fraîche, le taux de couverture atteint 92% (stable) en Guadeloupe et 89,7 % en Martinique, en baisse de 3,5 points à la suite d'une augmentation de 37 tonnes des importations de viande fraîche à bas coût.

Les filières porcines	Guadeloupe 2020	Martinique 2020
Production (abattage contrôlé, en tonnes)	1 066	1 105
en filière organisée	91 %	87 %
Importations totales hors viandes salées, séchées, fumées (en tonnes)	2 670	3 081
dont viande fraîche, réfrigérée	89	127
dont viande congelée	2 581	2 954
Taux de couverture (hors viandes salées, séchées, fumées)	28,5%	26,4%
Taux de couverture en viande fraîche	92 %	87,9%

Sources : IGUAVIE & AMIV. En 2020, les importations de viande salée, saumurée, fumée en Guadeloupe représentent 1 795 tonnes, soit une hausse de 14% par rapport à 2019

Entre 2019 et 2020, les importations de viande congelée en Guadeloupe sont en baisse (-98 tonnes, -207 tonnes pour la période 2018-2020) mais après une forte augmentation entre 2016 et 2018 (+162 tonnes).

Les viandes élaborées tiennent une place importante, représentant plus de 40 % des volumes importés. En Martinique, les importations sont en légère hausse avec 3 081 tonnes (+4% par rapport à 2019).

Importations de viande de porc (en tonnes)	Guadeloupe				Martinique			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Viandes fraîches	156	80	75	89	95	122	90	127
Viandes congelées	2 472	2 788	2 679	2 581	2 997	3 065	2 864	2 954
Viandes salées, séchées, fumées	1 621	1 709	1 574	1 795	nd	nd	nd	nd
Total	4 248	4 578	4 328	4 466	3 092	3 187	2 954	3 081

Sources : IGUAVIE & AMIV (nd : données non disponibles)

En Guadeloupe comme en Martinique, la production issue des organisations de producteurs représente l'essentiel de la production locale.

En Guadeloupe, le nombre de têtes abattues est en recul de 11,8% entre 2019 et 2020. Le recul est moindre pour les OP, en baisse de 8,7% (-10% pour Karukéra Porc et -8% pour Cooporg) Source IGUAVIE.

Outre la baisse du nombre de têtes abattues, la baisse du tonnage est aussi la conséquence d'une diminution du poids de carcasse des porcs charcutiers. Dans les exploitations en suivi par le Réseau de Références, ce poids moyen était de 71,5 kg en 2020 contre 83,5 kg en 2019, soit une baisse de 14,4 %.



Au cours des années 2017 et 2018, ces deux coopératives ont diminué le nombre de truies en production en raison des difficultés à écouler leurs productions. Depuis 2019, des truies supplémentaires ont été mises en production dans les exploitations. Ce renouvellement et cette croissance du cheptel se sont poursuivis en 2020, mais dans une moindre mesure.



En Martinique, la consommation de viande a connu un recul de 2,4% en 2020. Les viandes les plus consommées restent, dans l'ordre, la volaille (11 765 tonnes), le porc (4 185 tonnes) et le bœuf (4 045 tonnes). Source : AMIV

Comme en Guadeloupe, la situation sanitaire et les périodes de confinement ont contribué à la baisse de la production, les consommateurs ayant beaucoup moins fréquenté les GMS et les boucheries artisanales. Malgré cette conjoncture inédite, les prix au détail ont affiché une bonne stabilité durant l'année.

Les opérations de vente directe de type « drive » organisées par les coopératives ont cependant permis de limiter l'impact de la crise sanitaire. La production de viande de porc sur l'année a baissé de 10,3%, avec une baisse particulièrement marquée à partir du 3e trimestre.

Comme chaque année, décembre a été le meilleur mois de l'année, avec une production de 190,5 tonnes (soit 17% du total annuel), tirée par la demande de porc local pour les fêtes de fin d'année. Source : AMIV



LES RESEAUX DE REFERENCES EN ELEVAGE

Dans le cadre du POSEI France, les instituts techniques nationaux IDELE, IFIP et ITAVI coordonnent un programme d'élaboration de références technico-économiques, basée sur le suivi dans la durée d'un réseau de plus de 150 exploitations, illustratives de différents types de systèmes de production des filières de ruminants et monogastriques dans les départements d'Outre-mer.

Aux Antilles, ces Réseaux de Références en Elevage sont mis en œuvre sous l'égide des Chambres d'agriculture de Guadeloupe et de Martinique, et de l'interprofession IGUAVIE en Guadeloupe.

Le Réseau de Références en élevage de porcs repose sur le suivi technico-économique d'une quinzaine d'exploitations, réalisé par les techniciens des organisations de producteurs Cooporg et Karukera Porc en Guadeloupe, et Coopmar en Martinique.



LE SYSTEME PORC SPECIALISE NAISSEUR-ENGRASSEUR

Ce document présente les références technico-économiques des élevages de type naisseur-engraisseur spécialisé en production organisée. Les élevages en filière organisée ont typiquement une taille de 35 à 90 truies présentes en Guadeloupe et de 30 à 80 truies présentes en Martinique.

La taille retenue pour le système-type de production est celle qui est la plus courante lors des installations de nouveaux producteurs : une conduite en 7 bandes de 5 truies, soit 35 truies programme, ce qui équivaut à 40 truies présentes.

Ce système de 40 truies présentes nécessite une quantité de main d'œuvre familiale d'environ 0,8 Unités de Main d'Œuvre (UMO). Un autre atelier (autre élevage, cultures) peut être présent dans les exploitations et la main d'œuvre peut alors s'élever à plusieurs UMO.

Aucune combinaison entre productions végétales et animales ne semble toutefois être privilégiée en Guadeloupe comme en Martinique, raison pour laquelle le contour du système-type a été limité à l'atelier porc.

	Guadeloupe	Martinique
Localisation	Ouest de Grande-Terre Est de Basse-Terre	Tout le territoire
Domaine de validité	Nombre de truies présentes : de 35 à 90	Nombre de truies présentes : de 30 à 80
Orientation de l'élevage	Naisseur-Engraisseur	
Statut juridique	Individuel ou sociétaire	
Main d'œuvre familiale	0,8 UMO	
Main d'œuvre salariée	Aucune	
Surface totale (ha)	0,5	
Truies présentes	40	
Nombre de verrats présents	4	
Bâtiment	1 000 m ² Investissement à neuf, correspondant à la situation d'un élevage en phase d'installation	
Nombre de bandes de truies	7	
Age des porcelets au sevrage (sem.)	4	

	Guadeloupe	Martinique
Mode de renouvellement	Achat à 100 %	
Fournisseur reproducteurs	OP	
Type génétique des truies	LW*LR	
Types génétiques des verrats	Piétrain*LW ou Piétrain-Duroc*LW	
Type d'insémination	Monte naturelle	
Nombre d'interventions/chaleur	2 à 3	
Approvisionnement en aliment	Achat à 100 %	
Type d'aliment	Aliment complet	
Fournisseurs	GMA	MNA

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Pour chaque type de système de production en suivi, les Réseaux de Références se donnent l'objectif de décrire et de simuler deux niveaux de fonctionnement : l'Exploitation Standard et le Cas-Type Objectif.

L'**Exploitation Standard (ES)** représente le fonctionnement d'une exploitation typique et illustrative de celles communément observées, avec des performances techniques et des résultats économiques dans la moyenne des exploitations.

Le **Cas-Type Objectif (CTO)**, avec un meilleur niveau de fonctionnement et d'efficacité, formalise des références d'objectifs de niveau accessible dans le contexte local. Les niveaux atteints correspondent plutôt au tiers supérieur des exploitations du système de production.

Les différences de résultat entre ES et CTO mettent en évidence **les marges de progrès possibles** dans chaque territoire et leur impact sur les résultats économiques d'exploitation.

Les résultats techniques de ces deux niveaux de fonctionnement sont issus de l'analyse des suivis réalisés dans la durée auprès des exploitations (11 fermes en Guadeloupe et 6 fermes en Martinique), complétés par des données économiques de conjoncture fournies par les partenaires (prix, niveaux d'aides).

	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation standard	Cas-Type Objectif	Exploitation standard
Productivité				
Nombre de truies présentes	40	40	40	40
Nombre de truies en production	37,6	36,9	38,0	37,3
Nombre de porcelets sevrés/truie productive/an	22,6	20,1	21,6	19,2
Résultats par portée				
Nombre de porcelets nés vivants/portée	11,5	11,1	11,5	11,0
Taux de pertes sur nés vivants (%)	14	18	16	20
Nombre de porcelets sevrés/portée	9,9	9,1	9,7	8,8
Rythme de reproduction				
Nombre de portées sevrées/truie productive/an	2,27	2,22	2,23	2,18
Age au sevrage (jours)	28	28	28	28
Intervalle sevrage-saillie-fécondante ISSF (jours)	18,6	22,3	21,3	25,0
Taux de renouvellement (%)	46	40	45	35
Age à la 1ère mise bas (jours)	388	388	418	427



	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation standard	Cas-Type Objectif	Exploitation standard
Résultats de production				
Indice de consommation global	3,3	3,7	3,7	4,2
Poids d'entrée en post-sevrage (kg)	7,5	7,5	7,5	7,5
Poids de sortie d'engraissement (kg vifs)	105,8	96,5	106,4	101,5
Indice de consommation technique sevrage-vente	2,88	3,10	3,27	3,49
GMQ sevrage-vente (g/j)	634	586	581	546
Taux de pertes et saisies sevrage-vente (%)	10,9	16,0	15,5	23,0
Nombre de porcs produits/truie présente/an	17,9	14,7	16,5	13,0
Nombre de kg vifs produits/truie présente/an	1 890	1 422	1 754	1 318
Production annuelle (porcs charcutiers, têtes)	715	590	659	519
Production annuelle (kg carcasse)	57 839	43 514	53 677	40 339

Source : IFIP-Réseau de Références Elevage

Les différences de productivité numérique s'expliquent en partie par des investissements plus importants en Guadeloupe, notamment au niveau de l'aménagement des maternités et le recours au caillebotis total, permettant d'améliorer les conditions de travail et de faciliter la gestion de la santé animale. Les performances dépendent également de l'attention portée aux soins aux porcelets.

Il faut noter que **la conduite en bandes n'est que rarement stricte dans les élevages antillais**. Pourtant,

- elle permet dans la plupart des cas d'augmenter la productivité, de mieux contrôler la reproduction et gérer les retours en chaleur.
- elle permet une meilleure gestion sanitaire en post-sevrage et engraissement et de mieux contrôler l'âge de départ des porcs
- elle n'empêche pas de répondre à la saisonnalité de la demande, dans la mesure où il est possible de moduler le nombre de truies par bande au cours de l'année.



La gestion des réformes a un impact sur les résultats de productivité. Le marché des réformes est restreint et les éleveurs peinent toujours à écouler leurs truies auprès des coopératives. Faute de débouchés réguliers, ils sont conduits à remettre à la reproduction des truies en fin de carrière et donc peu productives.

De grandes disparités de performances en engraissement existent dans les exploitations en suivi et se matérialisent par des écarts de vitesse de croissance, de mortalité et d'indices de consommation. Le GMQ moyen en Guadeloupe n'a pas progressé entre 2011 et 2020 et à même connu une légère baisse de 30 grammes/jour (- 6%) en 2020. Ce GMQ reste compris entre 450 et 480 gr par jour, sauf exception.

Les facteurs techniques jouant sur ces performances sont la **densité des animaux et la gestion de l'ambiance dans les bâtiments** (possibilités de ventilation en période chaude, maintien de la température et protection aux intempéries en période fraîche) la **conduite alimentaire** (quantité et qualité des aliments distribués, respect des transitions alimentaires) et la **gestion sanitaire**.

Le contexte de marché a également une incidence certaine. Face à des difficultés d'écoulement des carcasses par les organisations de producteurs, les éleveurs diminuent les rations afin de reporter les ventes, ce qui allonge la durée d'engraissement et pénalise le GMQ. De plus, les carcasses s'alourdissent avec un dépôt de gras plus important, situation qui peut également pénaliser leur prix de vente. Les difficultés de trésorerie des élevages qui sont consécutives à ces situations poussent parfois les éleveurs à économiser des intrants (aliment, médicaments), ce qui pénalise les résultats

LES INDICATEURS ECONOMIQUES

Conjoncture 2020	Guadeloupe	Martinique
Prix d'achat moyen		
Cochettes locales (/tête)	452 €	529 €
Cochettes importées (/tête)	936 €	816 €
Jeunes verrats importés (/tête)	1 657€	1 375 €
Prix de vente moyen		
Porcs charcutiers (/kg carcasse)	3,09 €	3,33 € *
Truies réformées (/kg carcasse)	2,28 €	2,16 €
Verrats réformés (/kg de carcasse)	2,28 €	2,16 €

Source : Réseau de Références Elevage – IFIP
 * (3.41 € - 0.08 € de prélèvement de la coopérative)

Le prix de vente des porcs charcutiers est établi pour une carcasse froide. Il correspond à la somme perçue par l'éleveur par kg de carcasse produit au départ de l'élevage. Les frais de commercialisation sont soustraits. Les ventes de réformes sont, conformément aux conventions de gestion technico-économique, comptabilisées comme charges de renouvellement (charges négatives).

Prix des aliments consommés (€/T)	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Conjoncture 2020				
Prix moyen tous aliments consommés	441 €	445 €	438 €	445 €
Aliments reproducteurs	390 €	390 €	414 €	414 €
Aliments porcelets	522 €	531 €	542 €	558 €
Aliments engraissement	433 €	433 €	416 €	416 €

Source : Réseau de Références Elevage – IFIP

Les prix d'aliment correspondent aux factures fournies par les éleveurs, les groupements ou par les fabricants d'aliments du bétail. Les frais de transport jusqu'à l'élevage (évalués en moyenne à 20€/tonne) sont inclus.

La différence de prix de l'aliment porcelets entre Exploitation Standard et Cas-Type Objectif s'explique par le fait que l'aliment premier âge représente 14% de l'aliment consommé par les porcelets dans l'ES et seulement 12% dans le CTO. **Une meilleure gestion sanitaire au sevrage et une croissance supérieure en post-sevrage permettent de limiter le recours à l'aliment médicamenteux.**



Le prix moyen tous aliments consommés a connu une augmentation en 2020 de l'ordre de 5,7% en Guadeloupe (entre 4,2 et 7,6 % suivant le type d'aliment) et 0,6% pour la Martinique (entre 0,9 et 2,6 % suivant le type d'aliment). Entre 2018 et 2020, cette augmentation a été de 8,5% en Guadeloupe et de 4% en Martinique.

Sur l'année 2021, une augmentation moyenne des aliments de 12 à 15 % en 2021 est attendue en Guadeloupe suite à l'augmentation du prix des matières premières observée sur les marchés internationaux

Il est à noter que les prix des aliments peuvent varier d'une coopérative à l'autre et entre départements en fonction du mode de conditionnement (vrac ou sacs), de la stratégie d'achat (individuelle ou collective via les coopératives) et de l'origine des aliments (locaux ou importés).



Charges opérationnelles	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Conjoncture 2020				
TOTAL	125 102€	105 240 €	132 110 €	112 156 €
dont alimentation	112 741 €	95 820 €	118 056 €	101 802 €
dont renouvellement	2 653 €	3 523 €	4 346 €	4 382 €
dont santé animale	6 708 €	2 898 €	6 708 €	2 973 €

Source : Réseau de Références Elevage - IFIP

Les dépenses de santé sont significativement différentes entre les 2 niveaux de fonctionnement. Les moindres performances d'élevage obtenues en Exploitation Standard sont en partie dues au respect moins strict de la prophylaxie. **Fréquemment, des producteurs tentent de faire des économies sur les dépenses de santé préventives mais les conséquences se ressentent ensuite directement sur les performances de production.**

Charges de structure diverses	Guadeloupe	Martinique
Total (€/truie/an)	12 952 €	12 322 €
dont déplacements	2 432 €	2 432 €
dont assurances	2 200 €	2 200 €
dont frais de gestion	2 080 €	2 080 €
dont autres charges	1 381 €	1 381 €
dont électricité	1 358 €	728 €
dont entretien réparation	1 341 €	1 341 €
dont autres	2 159 €	2 159 €

Source : Réseau de Références Elevage - IFIP

Les charges de structure diverses restent les plus difficiles à estimer car leur niveau peut être très variable entre exploitations. Elles dépendent aussi de la clé de répartition adoptée lorsqu'il y a plusieurs activités. Afin de donner plus de robustesse, la plupart des postes de charges de structure sont évalués sur l'échantillon composé à la fois des élevages de Guadeloupe et Martinique. Leur montant est identique pour l'Exploitation Standard et le Cas-Type Objectif.

Bâtiments et amortissements	Guadeloupe	Martinique
	Cas-Type Objectif & Exploitation Standard	Cas-Type Objectif & Exploitation Standard
Coût total (bâtiment + équipements + annexes)	385 000 €	420 000 €
Subventions	288 750 €	315 000 €
Taux de subvention	75% *	
Amortissements comptables après subventions	8 617 €	9 400 €
Frais financiers après subventions (LMT)	1 373 €	1 497 €
Annuités après subventions	9 989 €	10 897 €
Taux et durée de l'emprunt bâtiments, matériel et équipements	Gros œuvre 2,5% sur 15 ans Matériel et équipements 2,5% sur 7 ans	

Source : Réseau de Références Elevage - IFIP

* Guadeloupe : 75% si membre OP et surface < 20 ha - Plafond des aides = 430 000 €.

* Martinique : 75% si membre OP - Plafond des aides non précisé

L'investissement à neuf est subventionné à 75%. Dans l'ES comme dans le CTO, la totalité des investissements sont financés par l'emprunt et subventions sur la même durée, sans apport personnel. Les annuités sont donc égales à la somme des amortissements et frais financiers.

LE COMPTE D'EXPLOITATION

Conjoncture 2020	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Produits	218 629 €	164 484 €	196 148 €	147 407 €
Dont ventes porcs charcutiers	178 525 €	134 311 €	178 606 €	134 224 €
Dont aides	40 104 €	30 172 €	17 542 €	13 183 €
Charges opérationnelles	125 102 €	105 240 €	132 110 €	112 156 €
Charges de structure	12 952 €	12 952 €	12 322 €	12 322 €
Marge Brute	93 528 €	59 244 €	64 038 €	35 251 €
EBE	80 576 €	46 292 €	51 716 €	22 929 €
Annuités + frais financiers CT	11 098€	10 956 €	12 070 €	11 934 €
Revenu disponible	69 478 €	35 336 €	39 646 €	10 995 €

Source : Réseau de Références Elevage - IFIP

Dans chaque territoire, les écarts de compte d'exploitation entre Exploitation Standard et Cas-Type Objectif sont significatifs, montrant la sensibilité des résultats économiques au niveau des performances techniques et l'importance des aides POSEI pour le revenu des producteurs.

Outre le soutien de la filière par les aides POSEI, l'amélioration des performances techniques reste le levier déterminant pour maintenir ou améliorer le revenu des éleveurs sur le long terme. **L'amélioration de la productivité numérique et des indices de consommation restent les principales marges de progrès dans le contexte antillais.**

Impact économique d'une amélioration de performances techniques de l'Exploitation Standard	Guadeloupe	Martinique
Productivité numérique (porcs/truie présente/an)	+1,5	+ 1,5
Poids vif moyen des porcs sortis (kg/tête)	+ 5	+ 3
Indice de consommation global	-0,4	-0,48
Revenu disponible/UMO	+ 13 227 €	+ 22 298 €

Source : Réseau de Références Elevage - IFIP





LES AIDES POSEI

En Guadeloupe, le calcul des aides était jusqu'en 2015 fonction des critères de performances techniques, des achats et ventes d'animaux. Les éleveurs pouvaient bénéficier et cumuler plusieurs aides : incitation à l'organisation, productivité numérique, productivité pondérale, achat de reproducteurs locaux, importation de reproducteurs et transport pré-abattage.

A la Martinique, le calcul d'aides était basé sur une rémunération en euros par tonne tenant compte de la classification des carcasses et de la productivité numérique. L'éleveur pouvait également cumuler plusieurs aides : achat de reproducteurs locaux et importation de reproducteurs.

Depuis 2016 en Guadeloupe et 2017 en Martinique, le dispositif d'aide a été simplifié avec une aide unique « adaptation de la production organisée aux besoins du marché ». Un montant forfaitaire est attribué par kg carcasse à chaque coopérative reconnue par les interprofessions de Guadeloupe et Martinique.



En Guadeloupe, ce montant était de 0,58 €/kgc en 2018 et 2019. Il a été porté à 1,08 €/kgc en 2020 et 2021. En Martinique, il est de 0,49 €/kg carcasse depuis 2017, sans changement prévu en 2021.

Chaque coopérative a sa propre politique de distribution de cette aide, entre contribution au fonctionnement de la coopérative et incitation à l'éleveur.

En Guadeloupe, le montant maximal de l'aide a été porté à 1,08 €/kg carcasse, dont 0,72 €/kgc pour le producteur et 0,36 €/kgc pour sa coopérative. En Martinique, ce montant maximal est de 0,49 €/kg carcasse depuis 2017, avec reversement à 100% aux producteurs par la COOPMAR et à 75,5% (0,37 €/kgc) par MADIVIAL.

Critères de notation des carcasses en 2020 et 2021

Guadeloupe	Poids entre 64 et 105 kgc*
	TMP ** ≥ 56 %
	Taux de saisie*** ≤ 5%
Martinique	Poids entre 64 et 99 kgc*
	TMP*** > 53 %

Le montant versé à chaque éleveur est modulé en fonction d'une grille de notation des performances qualitatives et quantitatives de sa production.

En 2020 et 2021, cette grille de notation comporte trois critères d'éligibilité en Guadeloupe (Poids en kg carcasse, Taux de Muscles des Pièces (TMP) en % et Taux de saisie (TS) en %) et deux critères en Martinique (Poids en kgc à chaud avec tête et Taux de Muscles des Pièces - TMP).

Sources : IGUAVIE et AMIV

* Kilos de carcasse - ** TMP : Taux de Muscle des Pièces

*** Taux de saisie = poids de carcasse des saisies/poids de carcasse total du lot

Critères de notation des carcasses Guadeloupe en 2020 et 2021	Paramètres	Points
Poids (P) en kgc	P < 64	0
	64 ≤ P < 105	1,00
	P ≥ 105	0,25
Taux de Muscles des Pièces (TMP) en %	TMP ≥ 56	1,00
	TMP de 52 à 55	0,50
	TMP ≤ 51	0
Taux de saisie (TS) en %	TS ≤ 5	1,00
	TS > 5	0
NOTE TOTALE		0 à 3

En Guadeloupe, seules les carcasses ayant obtenu une note totale égale ou supérieure à 2 sont éligibles au soutien POSEI.

L'aide est croissante avec le nombre de point obtenus, la part éleveur évoluant de 0,60 €/kg carcasse pour 2 points, jusqu'à 0,72 €/kg carcasse pour 3 points

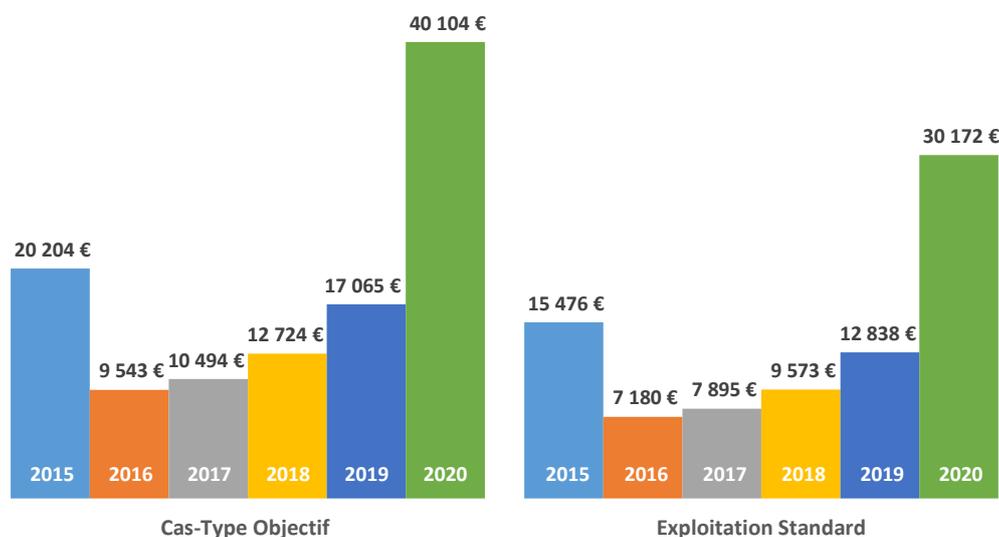
Source : ANNEXE I : Programme interprofessionnel de soutien des Productions animales en Guadeloupe.

En Guadeloupe, la simplification de la grille de notation en 2019 (passage de 4 à 3 critères avec la suppression du critère relatif à l'âge d'abattage) a fait bondir le taux d'éligibilité des carcasses : de 68,8 % en 2018, ce taux est passé à 92,2 % en 2019 pour atteindre 96,3% en 2020. Cette évolution, couplée à la hausse du montant maximal de l'aide, a permis de faire passer l'aide moyenne perçue par les éleveurs de 0,22 € en 2018 à 0,69 €/kg carcasse en 2020.

	Année	Aide POSEI (/kgc)	Aide maximum éleveur	Taux moyen après notation carcasses	Aide moyenne perçue (/kgc)	Montant total moyen perçu (/exploitation ES)
Guadeloupe	2017	0,58 €	0,32 €	57%	0,18 €	7 895 €
	2018	0,58 €	0,32 €	69%	0,22 €	9 573 €
	2019	0,58 €	0,32 €	92%	0,30 €	12 838 €
	2020	1,08 €	0,72 €	96%	0,69 €	30 172 €
Martinique (COOPMAR)	2017	0,49 €	0,49 €	65%	0,32 €	12 845 €
	2018	0,49 €	0,49 €	76%	0,32 €	13 096 €
	2019	0,49 €	0,49 €	79%	0,34 €	13 703 €
	2020	0,49 €	0,49 €	76%	0,33 €	13 183 €

Sources : IGUAVIE et AMIV. Montant total moyen perçu pour l'Exploitation Standard : source Réseau de Références Elevage - IFIP

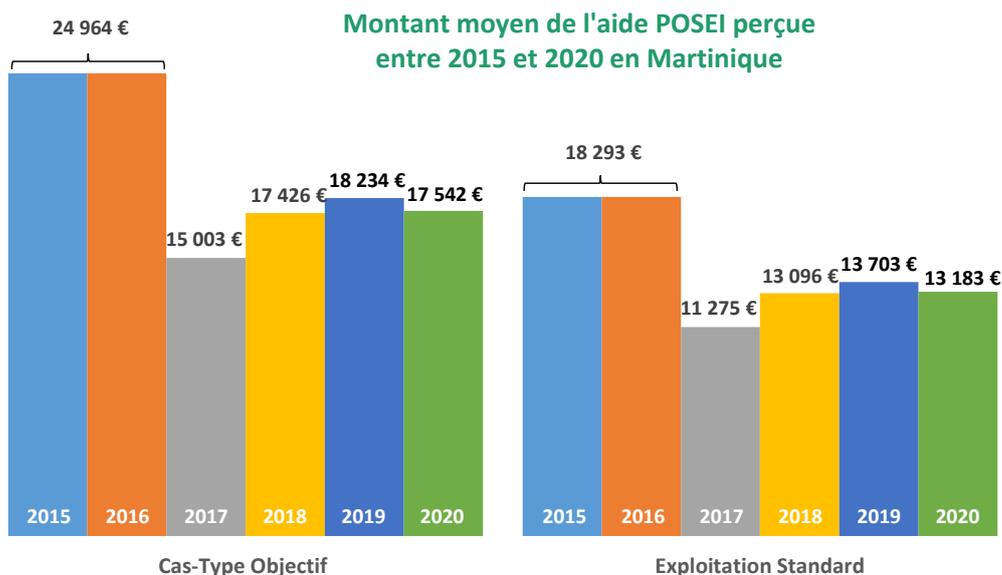
Montant moyen de l'aide POSEI perçue entre 2015 et 2020 en Guadeloupe



Le montant de l'aide POSEI perçue en Guadeloupe pour un même niveau de performances techniques a connu une hausse régulière depuis 2016 avec l'évolution de la grille de notation des carcasses en 2019, puis une forte augmentation en 2020 avec la revalorisation de l'aide.

Pour rappel, les problèmes de méventes en 2017-2018 avaient été à la source d'un allongement par les éleveurs de la durée d'engraissement en attente d'un désengorgement du marché. Le poids des animaux à la sortie avait souvent été supérieur aux bornes d'éligibilité de l'aide, situation à l'origine d'une baisse de l'aide moyenne perçue par ceux-ci.





Depuis 2017, le montant moyen de l'aide POSEI perçue en Martinique pour un même niveau de performances est resté globalement stable, le taux d'éligibilité n'ayant guère changé.

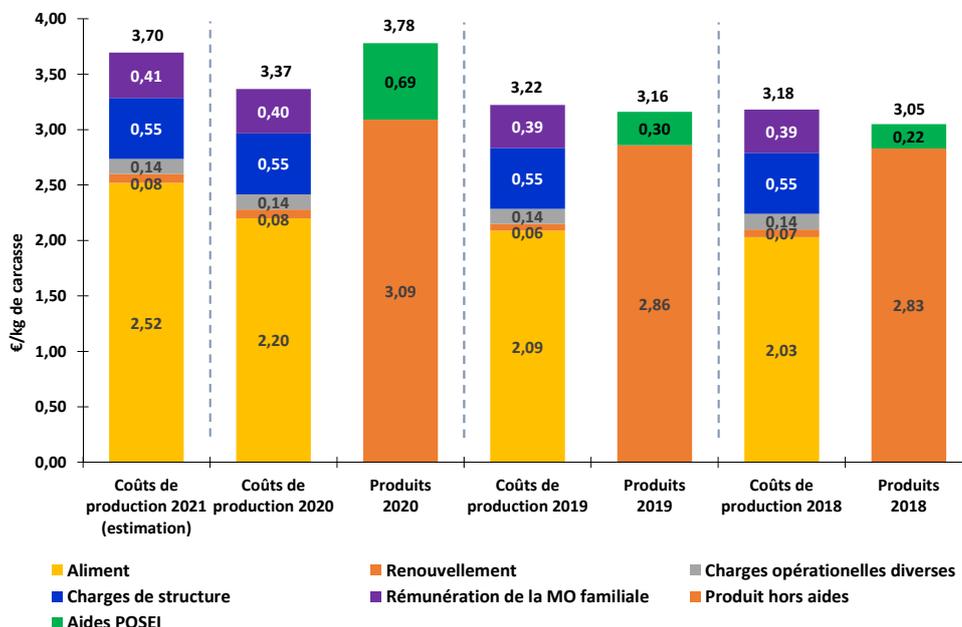
De même que les performances zootechniques, les critères d'éligibilité (poids des carcasses, taux de muscle et taux de saisies à l'abattoir) sont des leviers très importants de maintien ou d'augmentation du revenu des éleveurs. En Guadeloupe, l'évolution de la grille de notation en 2019 puis l'augmentation de l'aide maximum en 2020 et 2021 ont ainsi permis d'améliorer très nettement les résultats économiques des exploitations, avec un revenu disponible de l'Exploitation Standard passant de 11 613 € en 2018 à 35 336 € en 2020.

Les producteurs doivent être sensibilisés à la prise en compte de l'importance de ces critères, et de leur évolution potentielle, dans la constitution de leur revenu, car ces critères comme le montant maximum de l'aide peuvent être révisés périodiquement dans le cadre du POSEI.

LES COÛTS DE PRODUCTION

De 2015 à 2018, les coûts alimentaires et les coûts de production n'ont guère progressé en Guadeloupe et en Martinique. Les prix d'achat des porcs par les coopératives sont restés stables, respectivement à 2,83 € et à 3,37 €/kgc

Coût de production et produits de 2018 à 2020 de l'Exploitation Standard de Guadeloupe
(2021 - Estimation coût de production sur la base d'une augmentation de l'aliment de 15 %)



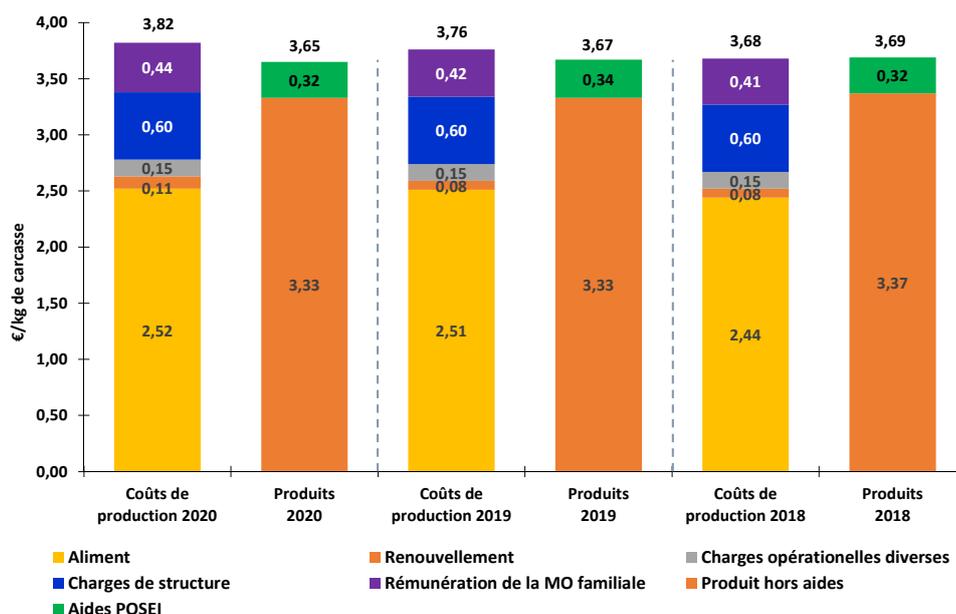
Dans le calcul du coût de production par kg de carcasse, la main d'œuvre familiale est rémunérée à hauteur de 1,5 SMIC/UMO. Compte tenu des résultats technico-économiques de l'Exploitation Standard dans chacun des territoires, cette rémunération équivaut à un coût de 0,39€/kgc produit en 2019 et de 0,40€/kgc en 2020 en Guadeloupe, et de 0,42€/kgc en 2019 et de 0,44€/kgc en 2020 en Martinique.

En Guadeloupe, le prix de vente de 2,83 €/kgc en 2018 couvrait à peine le cout de production hors rémunération de la main d'œuvre familiale (2,78 €/kgc) : seules les aides permettaient de rémunérer ce travail mais seulement à hauteur de 1 SMIC/UMO, en dessous de l'objectif interprofessionnel de 1,5 SMIC/UMO.

Depuis 2019 et surtout 2020, l'augmentation de l'aide POSEI moyenne perçue, couplée à une augmentation en 2020 de 8 % en moyenne du prix d'achat du kgc aux producteurs par les coopératives a permis une nette amélioration de cette rémunération du travail. Malgré une augmentation du cout de l'aliment de 5 à 6 % en 2020, le solde « produits - couts de production » atteint +0,41 €/kgc, soit une rémunération du travail de 3 SMIC/UMO.

Si l'augmentation de 12 à 15 % du cout de l'aliment au cours du premier trimestre 2021 se maintenait jusqu'à la fin de l'année, le coût de production atteindrait 3,70 €/kgc (+ 10%). Sans évolution du prix de vente au kgc, ni du montant moyen d'aide perçue, la rémunération permise par UMO familiale retomberait alors à 1,8/1,9 SMIC. **Face à cette fluctuation du prix des intrants, et notamment des aliments, comme à celle toujours possible des aides POSEI, l'amélioration des performances techniques reste l'élément déterminant de maintien ou d'amélioration du revenu et de la rémunération du travail des producteurs.**

Coût de production et produits de 2018 à 2020 de l'Exploitation Standard de Martinique



En Martinique, après avoir atteint 1,6 SMIC/UMO en 2018, la rémunération du travail de l'éleveur se dégrade en 2019 puis en 2020. L'origine en est la légère mais continue augmentation du cout de production, essentiellement due à l'augmentation du prix des aliments et du coût de renouvellement (+4% pour chacun entre 2018 et 2020) sans amélioration notable du produit brut (pas d'évolution du prix de vente au kgc et peu d'évolution du montant moyen d'aide perçue). Cette rémunération a baissé à 1,2 SMIC/UMO en 2019 puis à 0,9 SMIC en 2020 (- 23%), loin de l'objectif interprofessionnel de rémunération du travail des producteurs à hauteur de 1,5 SMIC/UMO.

RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE POSEI FRANCE

Rédaction : Hervé LOBET – IFIP/ITAVI Antilles-Guyane et Arnault VILLARET Idèle

Relecture : Boris DUFLOT et Lisa LE CLERC - IFIP

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI. Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

Juillet 2021

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy 75595 Paris CEDEX 12 - www.idele.fr - PUB IE - 0021600002